



REPUBLIQUE FRANCAISE

## INFORMATION MUNICIPALE

Saint Quentin la Tour le 20/03/2020

Madame, Monsieur,

En raison de l'épidémie du Coronavirus qui frappe notre Pays et conformément aux directives gouvernementales, je vous apporte les informations suivantes :

### **Interdiction d'incinérer des végétaux**

Conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant des mesures d'urgence en matière d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles du 18 mars 2020, et considérant que la crise de sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus nécessite de disposer en permanence de tous les services de sécurité et de secours,

**Nous vous informons qu'à compter du 19 mars 2020 et jusqu'au 31 mars 2020, l'incinération des végétaux coupés et des végétaux sur pied est interdite.**

### **Coronavirus, le Smectom contraint de limiter son service à la collecte des ordures ménagères résiduelles**

Le Smectom en appelle au civisme de tous pour présenter les déchets en respectant les règles sanitaires et les conditions optimales pour le personnel : sacs fermés et conteneurs qui ne débordent pas. Les sacs jaunes devront être stockés chez les usagers en attendant la reprise de la collecte dédiée.

Soyez citoyens en ces temps de confinement, la situation sera évolutive.

Pour les personnes qui vivent en habitat pavillonnaire, c'est le moment idéal pour vous lancer dans le compostage. Vous trouverez toutes les informations utiles sur <http://www.smectom.fr/reduire/composter-290.html>

L'ensemble des dispositions prises par le Smectom est amené à évoluer en fonction des consignes gouvernementales et des conditions d'exécution du service.

Vous trouverez les informations mises à jour régulièrement sur le [www.smectom.fr](http://www.smectom.fr)

Les déchets, tels que les masques de protection, les autres textiles sanitaires (lingettes, essuie-tout...) et les mouchoirs à usage unique représentent un risque infectieux pour le personnel de collecte ou de tri.

Ces déchets sont obligatoirement à placer en double sacs fermés dans les bacs d'ordures ménagères.

### Services Municipaux

**L'accueil de la Mairie et du Bureau de Poste seront fermés à compter de Lundi 23 mars 2020**

**Nous vous demandons de bien vouloir reporter vos demandes d'urbanisme et de privilégier les services en ligne pour vos demandes de carte d'identité, passeport et cartes grises.**

**Nous vous rappelons que si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer l'attestation de déplacement dérogatoire celle-ci peut être manuscrite sur papier libre et doit être journalière.**

**En cas de nécessité et d'urgence, notamment pour aider les personnes seules à s'approvisionner en denrées alimentaires, produits pharmaceutiques...etc.**

**Vous pouvez joindre les personnes suivantes :**

- **Alain TOMEIO : 06.72.90.73.86**
- **Jean-François SCHWARZ : 06.77.95.58.65**
- **Isabelle ANDRIEU : 06.76.49.20.59**

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et nous vous remercions de les respecter scrupuleusement afin de protéger chacune et chacun d'entre vous.

Nous restons à votre disposition et mobilisés pour tous les Saint Quentinnois

Le Maire, Alain TOMEIO

